

Non classifié

DCD/DAC(2009)23/FINAL

Organisation de Coopération et de Développement Économiques
Organisation for Economic Co-operation and Development

27-Jul-2009

Français - Or. Anglais

**DIRECTION DE LA COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT
COMITE D'AIDE AU DEVELOPPEMENT**

**DCD/DAC(2009)23/FINAL
Non classifié**

**EXERCICE DE RÉFLEXION : INVESTIR DANS UNE CAUSE COMMUNE - LA COOPÉRATION
POUR LE DÉVELOPPEMENT DANS UN MONDE EN MUTATION**

Le Conseil a pris note de la précédente version C(2009)87 le 16 juillet 2009. Cette version FINAL est identique à celle de la version présentée au Conseil, à l'exception du retrait de la partie sur "Action proposée" pour le Conseil.

Personne à contacter :
Kaori Miyamoto - Tél. : +33 (0)1 45 24 90 09 - e-maill : kaori.miyamoto@oecd.org

JT03268265

Document complet disponible sur OLIS dans son format d'origine
Complete document available on OLIS in its original format

Français - Or. Anglais

CONTEXTE AND RECOMMANDATIONS

Le présent rapport vient répondre à une recommandation du Conseil de l'OCDE au Comité d'aide au développement (CAD) invitant ce dernier à entreprendre un exercice de réflexion stratégique. Cet exercice avait pour but de déterminer, à travers un examen du rôle, de la structure, du fonctionnement et de la composition du CAD, comment préserver et renforcer la pertinence des travaux du Comité dans le paysage en pleine mutation du développement au cours des dix à quinze prochaines années. Ses résultats sont censés servir d'assise à un mandat révisé, en prévision du renouvellement par le Conseil du mandat du CAD pour cinq ans à compter de 2011. La conduite de l'exercice a été confiée à un Groupe de réflexion de haut niveau. L'annexe A fournit la liste des membres du Groupe et un descriptif du processus de réflexion. A sa réunion à haut niveau du 28 mai 2009, le CAD a examiné le rapport sur l'exercice de réflexion et l'a dans son ensemble approuvé. Le CAD a d'ores et déjà commencé à étudier comment précisément donner suite aux recommandations qui y sont formulées (voir l'encadré ci-dessous) ainsi qu'à préparer un projet de mandat révisé qui serait soumis au Conseil mi-2010.

Recommandations

Priorités stratégiques

- Affermir encore sa prééminence dans les domaines qui relèvent de sa mission première, à savoir les statistiques, les examens par les pairs, l'efficacité de l'aide et l'orientation de l'action publique.
- Jouer un rôle actif dans le processus de réforme des structures de gouvernance mondiale dans le domaine de la coopération pour le développement.
- Approfondir et accélérer ses travaux sur la cohérence des politiques au service du développement.
- Œuvrer à l'intégration des biens publics mondiaux dans les stratégies de développement.

Processus

- Exposer clairement son rôle futur dans son mandat révisé.
- Approfondir et élargir la participation des principaux acteurs du développement.
- Opérer une refonte de ses structures institutionnelles afin d'améliorer sa performance globale.
- Étendre son action de sensibilisation auprès des spécialistes des autres domaines d'intervention des pouvoirs publics au sein de l'OCDE et de mobilisation du soutien du public en faveur de la coopération pour le développement.
- Encourager et soutenir un examen, par l'OCDE, de l'ensemble de ses travaux sur le développement.

RESUME ANALYTIQUE

Le monde a enregistré des gains de bien-être sans précédent au cours des cinquante dernières années

1. Le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, principale instance mondiale de donateurs, a contribué à ces avancées. Le rapport qu'il a publié en 1996 sous le titre 'Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du XXIème siècle', a présidé à ses travaux, qui ont logiquement abouti aux Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), lesquels continuent de guider l'effort collectif en faveur du développement mené à l'échelle mondiale. Ce rapport faisait du principe d'appropriation, selon lequel les pays en développement prennent en main l'élaboration et la mise en œuvre de leurs propres stratégies de développement, un rouage essentiel de la politique des donateurs. La recommandation qui y était formulée en faveur de la mobilisation de ressources adéquates s'est traduite par une hausse appréciable de l'aide publique au développement (APD), qui a atteint un montant record de 120 milliards USD en 2008. L'attention portée à l'appropriation, au partenariat et à la coordination de l'aide a conduit à la création, à l'initiative du CAD, du Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide, désormais véritable partenariat international, qui a contribué à rehausser l'efficacité d'apports d'aide en augmentation.

Les nouveaux défis mondiaux exigent des réponses inédites de la part du CAD et de l'ensemble de la communauté du développement

2. La menace la plus immédiate vient de la crise économique mondiale. La planète doit toutefois faire face à d'autres défis comme le changement climatique, les conflits et l'insécurité, les pandémies ou encore les conséquences de diverses mutations démographiques, économiques et environnementales à plus long terme. Même si les OMD sont atteints à l'horizon 2015, un grand nombre d'individus continueront de vivre dans la pauvreté et la précarité. Ce rapport présente plusieurs recommandations en vue de renforcer le développement à l'échelle mondiale. Il préconise d'étayer les politiques de développement par des interventions dans d'autres domaines de l'action publique qui ont une incidence sur le développement, d'inscrire les biens publics mondiaux aux côtés des priorités nationales figurant dans les stratégies de développement, et de refondre les structures de gouvernance qui régissent la coopération pour le développement afin qu'elles servent mieux les exigences de légitimité, de reddition de comptes et d'efficacité. Le rapport appelle à renouveler les engagements souscrits en faveur des OMD, de la mobilisation de ressources suffisantes à l'appui du développement et d'une amélioration de l'efficacité avec laquelle ces ressources sont utilisées. Enfin, il invite le CAD à adapter ses activités et ses processus pour appuyer ces priorités.

La coopération pour le développement doit s'adapter aux défis du monde d'aujourd'hui

3. En 2000, la communauté mondiale s'est engagée à œuvrer en faveur d'un développement durable et de l'éradication de la pauvreté. Le développement était reconnu non comme une action charitable de la part des pays riches, mais comme une responsabilité collective servant l'intérêt de toutes les nations du monde par la défense des principes que sont la dignité humaine, l'égalité et l'équité. Donner corps à cette cause commune constitue aujourd'hui l'enjeu crucial du développement. En cas d'échec, des milliards d'êtres humains seront condamnés à continuer de vivre dans la pauvreté et tous les citoyens du monde, riches aussi bien que pauvres, tout comme les écosystèmes de la terre, deviendront plus vulnérables. Il faut agir de toute urgence, et rester centrés sur l'obtention de résultats. Dans ce contexte, le rapport énonce dans ses recommandations quatre priorités stratégiques devant présider à une action suivie et concertée à l'échelle mondiale :

- L'aide ne suffit pas à la réussite du développement. Pour donner des résultats concrets, l'aide doit s'accompagner d'autres mesures dans des domaines tels que le commerce, l'investissement, la sécurité, les migrations, la coopération fiscale et la lutte contre la corruption, et d'une mobilisation de toutes les sources de financement du développement (ressources intérieures, recettes d'exportation, investissement étranger et envois de fonds des travailleurs à l'étranger). Les stratégies nationales de développement et les programmes d'aide des donateurs doivent faire place aux biens publics mondiaux que sont la stabilité du climat, la lutte contre les maladies infectieuses, l'instauration d'un système commercial mondial accessible et équitable, l'accès à la connaissance ainsi que la paix et la sécurité au plan international.
- L'architecture mondiale du développement doit être réformée pour gagner en efficacité et élargir le soutien consenti. Elle doit évoluer vers plus d'intégration et moins de fragmentation. Un monde qui a besoin de réponses mondiales plus efficaces doit pouvoir s'appuyer sur un système multilatéral de développement solide.
- La communauté internationale doit intensifier ses engagements, notamment sur le plan financier. Les promesses d'aide – qu'il s'agisse de l'objectif consistant à porter l'aide à 0.7 % du PIB fixé par les Nations unies ou des engagements souscrits par les pays du G-7 à Gleneagles en 2005 – ne se sont pas encore concrétisées. Depuis lors, les besoins de financement des pays en développement se sont accrus du fait de la crise économique et de problèmes comme le changement climatique. Par ailleurs, la matérialisation des engagements en faveur d'une plus grande efficacité de l'aide a pris du retard et doit être accélérée.
- La communauté internationale doit intensifier l'action engagée pour atteindre les objectifs de développement convenus, notamment réduire de moitié la pauvreté d'ici 2015, l'échéance fixée pour les OMD. Elle doit également mettre en place un nouveau dispositif pour l'après-2015 qui permettra d'atteindre les objectifs encore non réalisés, d'aider les quelque 1 milliard d'individus ou plus qui devraient continuer de vivre dans l'extrême pauvreté, de centrer les efforts sur la réduction des inégalités et l'avènement d'une mondialisation sans exclus, et de s'attaquer à des priorités mondiales communes.

Le CAD doit adapter ses activités

4. Principale instance mondiale réunissant les pourvoyeurs d'aide au développement, le CAD joue un rôle à part dans la communauté du développement. Guidé par la Déclaration du millénaire et l'engagement de l'OCDE en faveur d'une économie mondiale plus forte, plus saine et plus juste, il doit s'efforcer de faire jouer l'effet de levier entre l'APD et d'autres sources de financement du développement, des politiques favorables au développement, et des programmes intégrant les biens publics mondiaux pour obtenir des résultats concrets, durables et équitables. Le CAD doit en particulier :

- affiner ses outils et méthodes de travail de fond (ex. : efficacité de l'aide, statistiques, examens par les pairs et conseils et orientations sur les politiques à suivre) qui aident ses membres et la communauté des donateurs au sens large à donner corps à leurs engagements, sur les plans tant qualitatif que quantitatif ;
- jouer un rôle actif dans le processus de réforme des structures de gouvernance mondiale dans le domaine de la coopération pour le développement, affirmant son leadership en réformant son propre dispositif en la matière ;
- approfondir et accélérer ses travaux sur la cohérence des politiques au service du développement, et ce faisant, resserrer son ancrage aux côtés d'autres communautés d'action au sein de l'OCDE ;

- œuvrer tout particulièrement à l'intégration des biens publics mondiaux dans les stratégies et programmes de développement selon une ligne d'action qui soit favorable aux pauvres et s'inscrive dans une logique de pérennisation des résultats.

Ces changements exigeront une adaptation des structures organisationnelles du CAD

5. Le CAD devra en effet :

- exposer clairement son rôle dans un paysage du développement en mutation dans son mandat (qui doit être reconduit en 2010 pour une période de cinq ans) ;
- approfondir et élargir la participation des principaux acteurs du développement dans tous ses domaines d'activité. Il doit s'appliquer activement à s'ouvrir à de nouveaux donateurs et groupes de parties prenantes, et à instaurer avec eux de solides relations. Il doit suivre une démarche volontariste pour attirer de nouveaux membres. Il doit renforcer les dispositifs au moyen desquels les membres sont tenus de rendre compte des progrès accomplis au regard des engagements qu'ils ont souscrits et de la mise en œuvre des politiques qu'ils ont approuvées ;
- contribuer au processus d'ensemble de réforme et de consolidation du système multilatéral de développement ;
- intensifier ses efforts de sensibilisation ;
- adapter ses structures et processus internes ;
- encourager l'OCDE à procéder à un examen de l'ensemble de ses travaux sur le développement, dont les résultats retentiront probablement sur les méthodes de travail du CAD lui-même et sur sa collaboration avec les autres secteurs de l'Organisation.

EXERCICE DE RÉFLEXION DU COMITE D'AIDE AU DEVELOPPEMENT INVESTIR DANS UNE CAUSE COMMUNE - LA COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT DANS UN MONDE EN MUTATION

I. Introduction

1. Au cours des cinquante dernières années, le monde a enregistré des gains de bien-être sans précédent, mais dont la répartition est inégale. Dans bien des cas, il y a un risque de retour en arrière. La pauvreté demeure un fléau mondial. Le monde, de plus en plus interdépendant, est confronté à des menaces de dimension planétaire, que ce soit les conflits, le changement climatique ou les maladies. Le danger le plus immédiat – la crise économique mondiale – expose des centaines de millions de personnes à la faim, au chômage, à la pauvreté ou à l'insécurité économique. Compte tenu des pressions croissantes qui s'exercent sur les ressources, et plus particulièrement sur les terres, l'énergie et l'eau douce, le modèle actuel de consommation n'est plus viable.

2. La coopération pour le développement a contribué à ces gains de bien-être. Elle a en même temps été critiquée pour son incapacité à faire la démonstration des résultats obtenus, son centrage excessif sur l'aide, l'incohérence et l'inefficacité d'un système de développement international caractérisé par une trop grande fragmentation et un manque de coordination. Le développement cible les laissés pour compte et les plus vulnérables dans le monde. Un monde où, plus que jamais, le sort des riches est indissolublement lié à celui des pauvres. Un monde qui traverse la crise économique la plus aiguë des dernières décennies alors même qu'il doit relever des défis majeurs comme le changement climatique et l'insécurité, auxquels il faut s'attaquer sans délai. Le présent rapport formule des recommandations sur la façon dont le développement doit s'adapter à un paysage mondial en profonde mutation. Il propose également des préconisations sur la façon dont le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, principale instance mondiale de donateurs, peut le mieux y contribuer.

II. Le paysage du développement a connu une profonde mutation

3. **Depuis le milieu du XXe siècle, le bien-être d'une population mondiale nettement plus nombreuse a enregistré de grands progrès.** L'espérance de vie à la naissance a augmenté de 20 ans. Le revenu réel par habitant a plus que triplé depuis 1950. Le pourcentage d'individus vivant dans l'extrême pauvreté a reculé, passant de quelque 50 % en 1981 à environ 25 % en 2005. La proportion de ceux qui souffrent de la faim a diminué de moitié entre 1970 et 2007. L'alphabétisme des jeunes et des adultes dans les pays en développement a progressé de plus de 10 points de pourcentage entre 1988 et 2000. Cela étant, les progrès n'ont pas été également répartis. Certains pays et groupes ont été distancés, d'autres ont connu des revirements de situation. Certains indicateurs de progrès peuvent occulter les chiffres absolus, qui ont parfois empiré – ainsi, un milliard de personnes environ souffrent encore de la faim, et 1.4 milliard vivent dans l'extrême pauvreté. Même si quelques pays d'Afrique subsaharienne ont marqué des avancées, la région dans son ensemble a été particulièrement à la peine. La pérennisation des gains acquis et leur répartition équitable suscitent une préoccupation générale.

4. **Ces progrès sont aujourd'hui menacés.** Les crises aiguës, dont la crise économique mondiale offre l'illustration la plus récente, se succèdent à intervalles de plus en plus rapprochés. Dans le même temps, la planète est confrontée à des défis de plus long terme, mais non moins urgents : le changement climatique, les conflits et l'insécurité, les pandémies et les conséquences de diverses mutations

démographiques, économiques et environnementales à plus longue échéance. L'interdépendance qui prévaut dans le monde d'aujourd'hui renforce le sentiment d'une menace commune. L'État-nation demeure pour l'essentiel l'unité identitaire fondamentale de la planète. Pour autant, les phénomènes mondiaux influent de plus en plus sur le bien-être, et une bonne part des activités humaines interviennent dans le cadre de structures non étatiques. Les États en proie à un conflit ou en situation de fragilité, dans lesquels vivent un milliard de personnes, ont du mal à tout bonnement fonctionner.

5. **La coopération pour le développement a un rôle clé à jouer pour venir en aide aux pays pendant et après la crise.** Le monde est actuellement en proie à la crise économique la plus grave depuis les années 30. La forte contraction de l'activité économique mondiale ébranle les pays avancés comme en développement. Pour la première fois depuis le milieu du XXe siècle, le PIB mondial va décroître en 2009. La situation financière des pays en développement s'est considérablement dégradée sous l'effet conjugué du repli des exportations, de la diminution des envois de fonds des travailleurs émigrés et d'un accès restreint aux marchés des capitaux. Quelque 50 millions de personnes de plus devraient vivre dans la pauvreté en 2009. Et plus de 50 millions d'individus devraient perdre leur emploi. Le bien-être de centaines de millions d'habitants des pays en développement est menacé. Alors que leurs ressources sont en baisse, les pays en développement doivent trouver les moyens de maintenir ou d'accroître les dépenses essentielles et l'investissement, notamment à l'appui des dispositifs de protection sociale, du développement humain et des infrastructures de base, et de rétablir une croissance durable. Les pays à faible revenu auront besoin d'une aide accrue pour préserver les dépenses de base et empêcher une nouvelle érosion des progrès accomplis dans la lutte contre la pauvreté. S'il est certain que la crise freinera la croissance mondiale, tout au moins à court terme, la croissance relativement supérieure des économies émergentes et des pays en développement est néanmoins le signe d'une évolution constante, quoiqu'inégale, de la répartition géographique du pouvoir économique.

6. **L'évolution démographique et d'autres tendances constituent des obstacles majeurs au développement humain.** La population mondiale devrait compter quelque 9 milliards de personnes en 2050, soit près de 50 % de plus qu'en 2000, et plus du triple par rapport à 1950. La majeure partie de cette hausse interviendra dans les pays en développement, et notamment dans les cinquante pays les moins avancés. Elle ira de pair avec l'accélération du vieillissement démographique, de l'urbanisation et des migrations. La production économique mondiale, essentiellement alimentée depuis quelques décennies par les pays en développement, a progressé plus rapidement que la population. Cela étant, même si les OMD sont atteints d'ici à 2015, de nombreux pans de la population continueront de vivre dans la pauvreté. Les plus vulnérables sont les femmes et les enfants. L'inégalité entre les sexes, si coûteuse en termes de développement, perdure. Si les tendances actuelles se maintiennent, 29 millions d'enfants au moins en 2015 ne seront pas scolarisés, et la planète comptera plus de 700 millions d'adultes analphabètes. Des difficultés majeures persistent dans les domaines de la santé, de la protection sociale, de la sécurité alimentaire et de l'apport d'aide humanitaire à ceux qui en ont besoin.

7. **Les systèmes terrestres sont plus fragiles.** La hausse de la consommation d'une population mondiale en expansion sur une longue période a exercé d'énormes pressions sur les écosystèmes et les ressources naturelles de la planète. Le modèle de consommation actuel n'est plus viable. Les évolutions climatiques devraient avoir de profondes conséquences pour tous, les habitants des pays en développement ayant à en subir les retombées les plus graves. L'ampleur et la structure de la consommation actuelle d'énergie sont au cœur des problèmes liés au réchauffement climatique et à la pérennité des ressources en général. Des efforts considérables sont déployés dans le monde pour satisfaire la demande alimentaire actuelle, laquelle devrait sensiblement augmenter. L'accès à l'eau douce est un problème de plus en plus critique, les populations démunies étant les plus vulnérables. Ces évolutions générales masquent la grande diversité des situations nationales, les pays en développement étant à cet égard disproportionnellement vulnérables et sous-équipés.

8. **La mondialisation et l'interdépendance n'ont cessé de progresser.** Au moment où la crise s'est déclenchée, les échanges, l'investissement direct étranger et les envois de fonds à destination des pays en développement avaient atteint des niveaux record. Les services de communication et de transport, moins coûteux et plus accessibles, ont facilité la diffusion des produits, des services, des idées, des informations et des technologies. Globalement, cette évolution a été très fructueuse. Ces bienfaits ont cependant été très inégalement répartis, et les coûts qui y étaient associés ont souvent été supportés par ceux qui en ont le moins bénéficié. Le renforcement de l'intégration économique et de l'interdépendance a permis de prendre conscience de l'importance des biens publics mondiaux¹, alors même que les trois crises de l'année 2008 (alimentaire, énergétique et financière) mettaient en évidence les disparités en termes de vulnérabilité et la nécessité d'interventions concertées à l'échelle mondiale.

9. **Aider les États en situation de fragilité et y promouvoir une bonne gouvernance sont des objectifs partagés.** Les États et régions fragiles ou en proie à un conflit abritent un sixième de la population mondiale et un tiers de ceux qui vivent avec moins de 1 USD par jour. Les retombées négatives (conflits violents, instabilité, crime organisé, violence domestique et à l'encontre des femmes, migrations et trafic d'êtres humains), à l'intérieur des États et entre États, concernent l'ensemble de la communauté mondiale. Avec leur croissance démographique parmi les plus fortes du monde, les risques auxquels ils doivent faire face et ceux qu'ils posent à la communauté internationale vont probablement aller en s'intensifiant. Au cours des deux dernières décennies, des progrès ont été accomplis dans le domaine de la gouvernance sur plusieurs fronts : avancée de la démocratie, lutte contre la corruption, intégration des droits de l'homme dans le développement, et renforcement des institutions pour une meilleure reddition de comptes. Néanmoins, le chemin encore à parcourir reste long.

10. **La coopération pour le développement a enregistré des progrès appréciables.** En 2000, la Déclaration du Millénaire des Nations unies a consacré l'engagement de la communauté mondiale en faveur du développement et de l'éradication de la pauvreté. Cette déclaration s'inscrivait dans le cadre d'un engagement plus général à l'appui de la paix et de la sécurité dans le monde, de la protection de l'environnement, du renforcement des droits de l'homme, de la démocratie et de la bonne gouvernance, et de la protection et de l'autonomisation des populations vulnérables². Elle notait que les bienfaits et les coûts de la mondialisation étaient très inégalement répartis, et que les pays en développement et les pays en transition étaient confrontés à des difficultés particulières à cet égard. La Déclaration définissait un ensemble de huit Objectifs du millénaire pour le développement (les OMD) que la communauté internationale a depuis lors adoptés pour en faire le cadre de référence de la coopération mondiale pour le développement. Des progrès ont été accomplis par rapport aux cibles visées, mais ils sont inégaux. Jusqu'au déclenchement de la crise économique mondiale, l'OMD consistant à réduire de moitié la pauvreté d'ici 2015 était en bonne voie d'être atteint à l'échelle mondiale. Cela dit, les chiffres absolus demeurent cependant élevés. Le nombre de pauvres en Afrique subsaharienne a augmenté, et représente désormais plus d'un quart du nombre total de pauvres dans le monde, contre un dixième environ en 1981.

¹ Le Groupe international sur les biens publics mondiaux notait dans son rapport de 2006 qu'un bien public mondial « procure des avantages à tous les pays, et donc à toutes les personnes ». Les principaux biens publics mondiaux décrits dans ce rapport étaient les suivants : la stabilité du climat, la lutte contre les maladies infectieuses, la stabilité financière, l'accès à un système commercial international équitable, la connaissance, ainsi que la paix et la sécurité au plan international (voir www.gpgtaskforce.org).

² La Déclaration du Millénaire a été renforcée et développée lors de manifestations mondiales ultérieures qui ont abouti au Consensus de Monterrey (2002), au Plan d'action de Johannesburg (2002), à la Déclaration du Sommet mondial (2005) et à la Déclaration de Doha (2008). Le recentrage qui s'opère actuellement dans les approches de la coopération internationale au profit de la sécurité humaine a été réaffirmé dans la déclaration de l'OCDE sur les suites données à la Déclaration du Millénaire des Nations Unies et au Consensus de Monterrey en avril 2005.

11. **Le volume et les sources de financement du développement ont sensiblement augmenté.** En 2002, le Consensus de Monterrey a élargi le débat sur le financement du développement³. Dès 2007, les ressources propres des pays en développement, leurs recettes d'exportation, les apports privés nets et le montant des envois de fonds des travailleurs émigrés avaient atteint un niveau sans précédent. L'aide publique au développement (APD) a atteint le montant record de 120 milliards USD en 2008, soit près de deux tiers de plus qu'à la fin des années 90. Cette hausse est intervenue après des années de stagnation ou de repli de l'APD, notamment en pourcentage du RNB. Néanmoins, avec une moyenne pondérée de 0.30 % du RNB des pays membres du CAD en 2008, elle demeure inférieure au taux observé au début des années 90 (0.33 %), et en deçà de l'objectif des Nations unies consistant à porter l'APD à 0.7 % du RNB. L'objectif d'atteindre 130 milliards USD par an envisagé au Sommet du G8 de 2005 à Gleneagles reste encore éloigné. Depuis, le nombre de donateurs, publics et privés, a considérablement augmenté. Bon nombre d'entre eux opèrent en dehors des structures établies de coordination de l'aide, et les données concernant leurs activités sont limitées. L'arrivée massive de nouveaux donateurs a diversifié les approches, mais aussi considérablement ajouté à la complexité et à la fragmentation. La communauté des donateurs ne dispose pas de mécanisme de coordination ou de régulation mondiale, mais des mesures utiles ont été prises au cours de la décennie écoulée, dont le programme d'action à l'appui de l'efficacité de l'aide lancé par le CAD, qui a abouti à la Déclaration de Paris et au Programme d'action d'Accra. Plus récemment, l'ONU a inauguré par ailleurs son Forum pour la coopération en matière de développement.

12. **Les institutions mondiales tentent de s'adapter.** Un monde qui a pourtant connu des progrès inégalés en matière de bien-être humain se trouve confronté à des défis majeurs. Le risque de voir les acquis se dissiper est plus élevé qu'il ne l'a été depuis longtemps. Jamais le destin des citoyens du monde n'avait été aussi étroitement lié, mais les structures d'intervention des pouvoirs publics, essentiellement nationales, ne sont pas adaptées à la lutte contre des problèmes qui, de plus en plus, transcendent les frontières. La coopération pour le développement a apporté sa contribution, mais les structures qui y président ne sont ni coordonnées, ni cohérentes. Comme le système international dans son ensemble, le cadre institutionnel de la coopération pour le développement n'a pas suivi l'évolution du monde.

III. Le développement – une cause commune

13. **Le développement a un rôle essentiel à jouer à l'appui de la stabilité économique et du bien-être dans le monde.** La crise économique actuelle touche les pays développés comme les pays en développement. Elle témoigne de l'interdépendance mondiale et de l'intérêt mutuel à engager une action collective. Les pays en développement ont besoin d'aide pour parer aux conséquences de la crise, en particulier pour rétablir une croissance durable et protéger les communautés vulnérables. Les pays développés ont besoin de leur apporter une aide, car ils partagent la responsabilité collective de défendre les principes de la dignité humaine, de l'égalité et de l'équité, et parce que leur propre bien-être est directement influencé par les événements qui se produisent dans les pays en développement. A mesure que leurs moyens économiques augmentent, les puissances économiques émergentes se doivent de participer de

³ Le Consensus de Monterrey concevait un nouveau partenariat pour le développement mondial. Il prenait acte de la nécessité pour les pays en développement d'assumer la responsabilité de leurs propres efforts de lutte contre la pauvreté et pour les nations riches d'appuyer ces efforts grâce à une plus grande ouverture des échanges et une aide financière accrue. Il couvrait plusieurs sources de financement du développement –les ressources financières intérieures, les ressources internationales telles que l'investissement direct étranger et les autres apports privés, les recettes tirées du commerce international, une coopération internationale financière et technique intensifiée, et l'endettement extérieur – et des aspects systémiques tels que la promotion de la cohérence et de la logique interne des systèmes commercial, monétaire et financier internationaux. La Déclaration de suivi de Doha a réaffirmé en 2008 les engagements souscrits à Monterrey, y compris la ferme détermination des pays développés à maintenir les objectifs fixés en matière d'APD nonobstant la crise financière actuelle, et consacré de nouvelles mesures visant à renforcer l'efficacité et l'adéquation du financement du développement.

plus en plus aux interventions menées à l'échelle mondiale. Tous les pays ont intérêt à préserver les acquis durement gagnés ces dernières décennies en matière de développement. De la même manière, tous ont intérêt à s'attaquer aux problèmes prioritaires tels que le changement climatique ou la paix et la sécurité internationales. Plus que jamais, le développement mondial est une cause universelle.

14. **Une cause universelle à laquelle il est difficile de donner corps.** Depuis la Déclaration du Millénaire, les principes sur lesquels repose le modèle de développement retenu à l'échelle mondiale sont le partage de valeurs communes, l'intérêt collectif, l'appropriation par les pays bénéficiaires, la coordination des efforts et la responsabilité mutuelle. La mise en œuvre de ce modèle se heurte toutefois à de graves difficultés. Il est difficile de mener une action collective à l'échelle mondiale quand les coûts d'un bien public sont supportés à l'échelon local alors que ses avantages sont de portée planétaire ou ne se manifestent qu'à plus longue échéance. Les structures institutionnelles mondiales, si elles s'efforcent d'évoluer, ne semblent pas le faire assez rapidement et paraissent mal adaptées face aux enjeux actuels. Il est difficile d'amener les nouveaux pourvoyeurs d'aide à s'engager à servir des valeurs et normes communes quand les structures qui les ont produites ne tiennent pas forcément bien compte de leur point de vue. La mise en œuvre des engagements des donateurs est jugée trop lente. Les problèmes immédiats, tels que la crise économique, peuvent détourner l'attention des enjeux à plus long terme.

15. **Une action mondiale suivie et concertée s'impose aujourd'hui,** pour renouer avec une dynamique de progrès durables en matière de développement, interrompue par la crise économique, et faire face à des risques structurels à long terme tels que le changement climatique et l'insécurité. La coopération pour le développement doit permettre de gérer l'interface entre les enjeux stratégiques et la question du financement afin d'obtenir des résultats durables en termes de développement, en trouvant le juste équilibre entre des programmes destinés à remédier aux conséquences immédiates de la crise économique et les programmes à l'appui d'objectifs à plus longue échéance. Ses structures de gouvernance mondiale doivent être réformées. Les synergies entre les politiques de développement et d'autres domaines d'intervention doivent être renforcées et les biens publics mondiaux faire partie intégrante des stratégies de développement. La communauté internationale doit intensifier ses engagements, notamment financiers, face aux enjeux d'un monde en mutation. Son action doit être menée à bien dans un contexte où les engagements en faveur de la réalisation des OMD – y compris celui de réduire de moitié d'ici 2015 la pauvreté dans le monde – sont réaffirmés et où commence à être examiné le cadre dans lequel s'inscrira l'après-2015. Cette action mondiale peut s'articuler autour des quatre priorités stratégiques suivantes :

- *L'aide seule ne suffit pas à la réussite du développement.* Des politiques mondiales, régionales et nationales dans des domaines tels que la fiscalité, le commerce, l'investissement, les migrations, la lutte contre la corruption, l'accès aux technologies, et la sécurité peuvent avoir plus d'influence que l'aide sur l'aptitude des pays en développement à accomplir des progrès durables. Les priorités mondiales, notamment la lutte contre le changement climatique, doivent être intégrées aux programmes nationaux de développement, de même que les mesures adoptées pour parer aux défis mondiaux doivent refléter les priorités du développement. La coopération pour le développement doit faire siennes ces deux dimensions – renforcer la cohérence des politiques et prendre en compte les biens publics mondiaux. Pour cela, un resserrement des relations s'impose entre la communauté du développement et les autres sphères d'intervention à l'échelle nationale, régionale et mondiale. A cette fin, les pays en développement et en particulier les puissances économiques mondiales émergentes, dont les décisions stratégiques influent de plus en plus sur les évolutions mondiales, doivent faire davantage entendre leur voix et renforcer leur participation. Enfin, les politiques de développement devront établir un juste équilibre entre les programmes et interventions ciblant un pays en particulier, et les initiatives de portée mondiale. A côté de ces mesures, l'APD doit permettre de mobiliser des sources de financement du développement autres que l'aide, comme les ressources intérieures et les apports privés,

notamment sous la forme d'investissement étranger et d'envois de fonds des travailleurs à l'étranger.

- *Les structures institutionnelles mondiales qui servent de cadre au développement doivent encore évoluer pour gagner en efficacité et élargir le soutien consenti.* La réforme doit être guidée par trois idées-force : légitimité, responsabilité, et efficacité. Les pays en développement doivent avoir davantage voix au chapitre, sachant qu'ils ne forment pas un groupe homogène. Certains sont désormais des puissances économiques mondiales qui ont mis en place leurs propres programmes d'aide internationale tout en ayant encore des besoins notables en matière de développement. D'autres sont plus vulnérables et nécessitent encore une aide extérieure substantielle. Les responsabilités assumées par les pays en développement doivent croître parallèlement à leur montée en puissance économique. Les donateurs publics aussi bien que privés, ainsi que les acteurs de la coopération Sud-Sud, doivent être représentés (voir également encadré 1).
- *Les engagements à l'appui du développement doivent être intensifiés.* L'APD, bien qu'en progression, demeure en deçà des niveaux annoncés pour 2010 au sommet du G-8 en 2005, et inférieurs de moitié à la cible de 0.7 % du RNB fixée par les Nations unies. Les pays en développement ont besoin d'un substantiel surcroît de ressources pour remédier à la crise économique et couvrir les coûts associés à des enjeux de portée mondiale comme le changement climatique. La conférence sur le climat qui doit se tenir plus tard dans l'année à Copenhague traitera des moyens de financer les coûts d'atténuation et d'adaptation qui risquent de dépasser des centaines de milliards USD par an dans les pays en développement. La question centrale est de savoir comment assurer la complémentarité entre les ressources supplémentaires nécessaires pour parer au changement climatique et le financement du développement existant, y compris l'APD. Dans ce contexte, les tensions budgétaires induites par la crise ne doivent pas entraîner une diminution de l'aide. La situation mondiale appelle au contraire une augmentation considérable des ressources, point souligné dans la Déclaration de Doha sur le financement du développement de 2008. Les engagements souscrits à l'appui de l'efficacité de l'aide tardent à se concrétiser et les pays développés aussi bien qu'en développement doivent en accélérer la mise en œuvre.
- *Les objectifs de développement convenus à l'échelle mondiale, dont celui de réduire de moitié la pauvreté dans le monde d'ici 2015, requiert une action plus décisive, et un dispositif appelé à leur succéder devra être mis en place pour l'après-2015.* Les dirigeants du G-20 ont réaffirmé leur détermination à atteindre les OMD et ce, dans le contexte de la vaste action lancée à l'échelle mondiale pour faire face à la crise économique. La communauté mondiale du développement devra mettre à profit tous les instruments existants, y compris l'APD, pour faire en sorte que cet engagement soit respecté. Le dispositif appelé à succéder aux OMD pour l'après-2015 devra définir à l'intention de la communauté internationale un cadre d'action et des résultats à obtenir. Ce cadre devra avoir pour cibles la réalisation des OMD qui pourraient ne pas avoir été atteints d'ici là, l'adoption de mesures visant à aider le grand nombre de personnes (peut-être plus d'un milliard) qui continueront d'être vulnérables et à vivre dans l'extrême pauvreté même si les objectifs fixés sont atteints et, tout particulièrement, la réduction des inégalités, l'avènement d'une mondialisation sans exclus, et la souscription de nouveaux engagements à l'appui de priorités mondiales communes.

Encadré 1. Modalités envisageables pour le futur cadre mondial à l'appui du développement

La réforme du cadre de gouvernance mondiale à l'appui du développement doit s'inscrire dans la logique de la réforme plus générale du système institutionnel mondial. Elle doit suivre un processus représentatif permettant à tous les intervenants de s'exprimer concrètement. Il est peu probable que la structure finale consiste en une institution unique : elle reposera vraisemblablement plutôt sur des réseaux entre des institutions déjà en place, appelées à s'adapter le cas échéant. Le Forum pour la coopération en matière de développement de l'ONU devrait jouer un rôle central dans ce processus. Le Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide du CAD, désormais un véritable partenariat international, constitue un socle sur lequel il est possible de s'appuyer en même temps qu'une source d'enseignements de nature à nourrir une réflexion plus large. La nouvelle structure devra permettre de répondre à la nécessité de coordonner les stratégies mondiales de développement et de s'assurer que celles-ci matérialisent l'engagement commun de réaliser les objectifs convenus, qu'elles fonctionnent comme un mécanisme de renforcement de la coordination, qu'elles comportent des dispositifs d'apprentissage mutuel, mais aussi d'élaboration de normes largement reconnues et de suivi et de reddition mutuelle de comptes sur l'observation de ces normes, et enfin qu'elles prévoient des mesures convenues de consolidation du système multilatéral à l'appui du développement et qu'elles constituent un instrument utile pour conforter la compréhension du public ainsi que son adhésion à la cause de l'aide et de la coopération pour le développement.

IV. Il conviendrait que les activités du CAD fassent écho aux priorités stratégiques

16. Le CAD est depuis cinquante ans le principal organisme de donateurs au monde. Ses membres fournissent l'essentiel de l'APD, dont le montant a atteint 120 milliards USD en 2008 et est appelé à augmenter. Le CAD est l'un des comités fondamentaux de l'OCDE. Doté d'une identité normative distincte, il a un rayon d'action mondial, des contacts directs d'autres instances, et bénéficie des pratiques de travail structurées de l'OCDE. Il constitue une plate-forme sans équivalent pour échanger des points de vue et des enseignements. Son image de marque est bien établie, et il est réputé pour la neutralité objective et la qualité de ses travaux. Il a montré sa faculté d'adaptation et sa souplesse dans l'application d'un mandat qui n'a pas été modifié depuis 1961. Il a assumé un rôle de premier plan dans des domaines tels que l'élaboration des OMD et le programme d'action pour l'efficacité de l'aide. Il définit les normes mondiales dans plusieurs secteurs essentiels du développement et en assure le suivi. Il assume dans les faits diverses fonctions réglementaires dans des domaines précis. La définition et le suivi de l'APD constituent la trame qui sous-tend les engagements des membres du CAD à verser des sommes considérables au titre de l'aide. Si l'APD reste au centre de ses travaux, il a récemment élargi ses activités à un éventail plus large d'opérations de développement en définissant des thèmes et des approches présentant un intérêt commun, en assurant la coordination et en nouant le dialogue avec d'autres instances et intervenants sur la scène du développement (Annexe II Présentation du CAD et encadré 2).

Encadré 2. Quelques activités innovantes récentes du CAD

Le CAD est à l'avant-garde dans plusieurs domaines, notamment les suivants :

- L'efficacité de l'aide.
- L'établissement d'un nouveau réseau international sur les situations de conflit et de fragilité, réunissant une quinzaine de pays en situation précaire.
- Les nouvelles Enquêtes prospectives et la notion d'aide programmable par pays, deux éléments indispensables pour gérer l'effet multiplicateur des interventions sur le développement.
- L'examen des évolutions de l'aide multilatérale.
- L'intégration du changement climatique à la coopération pour le développement (en cours dans le cadre des préparatifs à la conférence de Copenhague de 2009).

17. **Le CAD doit s'adapter pour servir les priorités stratégiques recensées plus haut.** Ses activités essentielles doivent recouvrir l'aide apportée à ses membres et à l'ensemble de la communauté des donateurs à respecter leurs engagements, tant sur le plan de la qualité que des montants promis, à s'impliquer activement dans le processus de réforme du système complexe de gouvernance mondiale de la coopération pour le développement, à approfondir et à accélérer les travaux déjà entrepris pour promouvoir la cohérence des politiques au service du développement et à s'efforcer de prendre en compte les biens publics mondiaux dans les stratégies de développement. Le CAD doit être guidé par le souci de placer davantage l'accent sur la mise en évidence des résultats obtenus dans tous les domaines couverts par ses travaux, ce qui suppose des changements tant au niveau des méthodes de travail que des partenaires avec lesquels il collabore.

18. **Le CAD doit continuer à aider ses membres et l'ensemble de la communauté des donateurs à respecter leurs engagements, tant sur le plan de la qualité que des montants promis.** A cette fin, il lui faudra absolument améliorer les retombées de l'APD. Beaucoup reste à faire dans ce domaine. Le CAD doit s'adapter et renforcer ses domaines d'expertise traditionnels :

- Il doit continuer de jouer un rôle de premier plan dans le *programme d'action à l'appui de l'efficacité de l'aide*, l'une de ses activités les plus innovantes et utiles de la dernière décennie (encadré 3). Sa structure institutionnelle après le Forum à haut niveau sur l'efficacité de l'aide qui aura lieu en 2011 devra être décidée collectivement par le Groupe de travail élargi. Le CAD doit continuer d'apporter un soutien actif à cette activité, inspirée du Programme d'action d'Accra, quelle que soit cette structure. Le programme d'action à l'appui de l'efficacité de l'aide doit évoluer de manière à tenir compte des nouvelles priorités stratégiques telles que la cohérence des politiques de développement et les biens publics mondiaux.
- Le CAD doit étendre ses *travaux statistiques* aux flux de financement du développement, publics et privés, et notamment couvrir plus complètement les organisations multilatérales. En dehors des dispositions régissant actuellement l'établissement des statistiques de l'APD, le CAD doit mettre davantage à profit ses atouts dans ce domaine pour produire des rapports établis sur mesure pour répondre aux principales préoccupations des responsables de l'action publique. A cet effet, les donateurs doivent fournir des informations plus régulières, détaillées et accessibles sur l'ensemble des ressources mises au service de développement, y compris sur leurs projets pour l'avenir en se pliant à une présentation pouvant faciliter le suivi des performances réelles. Ces travaux pourront en grande partie s'inspirer de ceux réalisés par d'autres instances ou être menés en association avec d'autres organisations. Il faut également produire et communiquer davantage d'informations sur d'autres aspects de l'aide et du développement. Il faudra pour cela dépasser la notion de données quantitatives historiques au sens strict et partir de données recueillies dans le cadre du programme d'action à l'appui de l'efficacité de l'aide et, en collaboration avec d'autres secteurs de l'OCDE, envisager la question sous l'angle de la cohérence des politiques. Le CAD devra continuer d'améliorer l'accessibilité de ces informations pour le grand public.
- *Examens par les pairs.* Les examens par les pairs des pratiques suivies par les membres du CAD occupent une place importante dans le respect de l'obligation qu'ont les donateurs de se rendre mutuellement des comptes et d'en rendre à leurs opinions publiques et à leurs partenaires. Il convient de ne pas remettre en cause les spécificités inhérentes à ce mode d'examen. Étant donné l'éventail croissant d'intervenants dans tous ses domaines d'activités, le CAD doit mettre ce vivier d'expertise à contribution dans le cadre des processus d'examen et d'apprentissage. Ces intervenants, au nombre desquels les pays partenaires, les organisations multilatérales et la société civile, doivent être associés aux examens par les pairs et y apporter leur contribution. Il

convient d'utiliser plus souvent des indicateurs quantifiables et les directives du CAD comme points de référence. L'expérience acquise grâce aux examens par les pairs représente une ressource précieuse qui doit être mise à profit dans d'autres domaines. Le CAD doit activement aider les principaux donneurs non membres du CAD, et plus particulièrement les éventuels nouveaux membres, à préparer leur adhésion, notamment en procédant à des examens de leurs programmes et de leurs organismes d'aide. Il doit envisager de conduire des examens des performances des organisations multilatérales et appuyer la réalisation d'évaluations de la reddition mutuelle de comptes au niveau des pays partenaires. Le CAD doit également procéder à des examens thématiques et nationaux en collaboration avec les pays en développement intéressés. Il lui incombe de tirer les enseignements se dégageant de ces examens et de les faire partager à la communauté des donneurs toute entière.

- Le CAD doit continuer à *dispenser des avis sur l'action à mener et tracer des orientations* sur les questions de développement. La disposition des membres à adopter et à appliquer des mesures ou des pratiques de telle sorte que celles-ci puissent être formellement évaluées dans le cadre d'examen par les pairs devrait constituer un critère pour les propositions d'élaboration de nouvelles directives du CAD.

Encadré 3. Le Groupe de travail du CAD/OCDE sur l'efficacité de l'aide (GT-EFF)

Le GT-EFF a été créé en 2003, et a poursuivi les travaux précédemment confiés au Groupe d'étude du CAD sur les pratiques des donneurs. Il est composé de tous les membres du CAD, de vingt-deux pays partenaires, et de la plupart des grandes organisations multilatérales de développement. D'autres pays et institutions y jouent aussi un rôle actif en qualité d'observateurs. Hébergé par le CAD, le GT-EFF est devenu un véritable partenariat international sur l'efficacité de l'aide. Il applique les méthodes habituelles de l'OCDE pour encourager l'évolution des comportements, échanger des données d'expérience, favoriser un dialogue fondé sur l'observation des faits, et mettre en commun des enseignements, des orientations et des bonnes pratiques. Il a organisé trois forums de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, qui se sont tenus respectivement à Rome (2003), Paris (2005) et Accra (2008).

L'efficacité de l'aide est devenue un des axes de travail les plus en vus du CAD. A travers elle, le CAD a élargi son champ d'activité déjà croissant du volume à la qualité de l'aide et, de plus en plus, aux résultats en matière de développement. Le GT-EFF a en outre réuni tous les principaux groupes d'acteurs du développement au sein d'une instance commune de décision. Son nouveau mandat doit être approuvé en juin 2009. Guidé par le Programme d'action d'Accra, il devrait insister sur la mise en œuvre du programme d'action pour l'efficacité de l'aide, le suivi des progrès, le soutien aux donneurs et aux pays en développement dans l'exécution de leurs engagements, et la préparation du 4^e Forum de haut niveau. Les questions qui restent à régler concernent le point de savoir si le CAD est l'organe le plus approprié pour piloter les efforts engagés par la communauté mondiale du développement à l'appui de l'efficacité de l'aide, la compatibilité institutionnelle du Groupe de travail avec les autres instances du CAD et de l'OCDE, et les ressources nécessaires pour assurer durablement une participation intensive et plus vaste.

19. **Le CAD doit activement participer au processus de réforme du complexe système de gouvernance mondiale de la coopération au service du développement.** La gouvernance dans le domaine de la coopération pour le développement est en pleine transformation, dont la dernière est la naissance du GT-EFF. Chacun s'accorde à reconnaître que les travaux relatifs au développement conservent pour la plupart un caractère ponctuel et fragmenté et manquent de coordination. Les débats concernant l'amélioration de l'efficacité, de la légitimité, de la reddition de comptes et de la discipline en matière d'aide requièrent l'attention pleine et entière du CAD. Cela nécessite une collaboration avec le Forum des Nations unies pour la coopération en matière de développement, avec toute une palette de donneurs non membres du CAD et avec d'autres institutions déterminées à renforcer la gouvernance. Le

rôle du CAD doit être compatible avec celui de l'OCDE, lui-même appelé à évoluer dans les prochaines années. Le CAD doit affermir les dispositifs à travers lesquels les membres sont tenus comptables de l'exécution des engagements qu'ils ont souscrits et de la mise en application des politiques qu'ils ont entérinées. Dans un monde où des interventions globales plus efficaces s'imposent, il doit concourir à la consolidation du système multilatéral. Dès lors que des réformes de fond sont opérées et que des signes d'amélioration de l'efficacité se manifestent, il doit examiner s'il est pertinent de relever la part de l'APD distribuée par l'intermédiaire des organisations multilatérales.

20. **Le CAD doit approfondir et accélérer les travaux qu'il a déjà engagés pour promouvoir la cohérence des politiques au service du développement.** A cette fin, il doit travailler en collaboration particulièrement étroite avec d'autres instances compétentes de l'OCDE. Il doit aussi exploiter les possibilités de collaboration avec d'autres organisations internationales, des groupements régionaux et des organisations de la société civile. Compte tenu des nombreux domaines dans lesquels plusieurs de ses instances peuvent unir leurs efforts afin d'obtenir de meilleurs résultats en matière de développement, l'OCDE doit envisager de publier régulièrement des rapports sur l'avancement de ses travaux relatifs à la cohérence des politiques au service du développement. Il est suggéré que le CAD lui-même s'attelle aux priorités suivantes :

- Contribuer à sensibiliser le public à l'importance de la cohérence des politiques au service du développement.
- Mettre en place un centre d'excellence fondé sur le savoir, éventuellement rattaché aux instances de l'OCDE et aux travaux des organisations internationales partenaires. Celui-ci s'appuierait sur les programmes et instruments existants du CAD, dont le programme d'action pour l'efficacité de l'aide, les examens par les pairs, et les mécanismes d'évaluation des résultats.
- Plaider en faveur de la cohérence des politiques au service du développement dans les instances mondiales, en établissant un lien explicite avec les OMD et certains biens publics mondiaux. Le plus efficace de ce point de vue sera de montrer en quoi le développement favorise la concrétisation d'autres objectifs stratégiques.
- Formuler des orientations sur les moyens de renforcer la capacité des pays en développement d'assurer une gestion cohérente des affaires publiques, notamment en faisant une large place aux résultats et aux approches pangouvernementales.
- Intégrer à ses activités de suivi un mécanisme permanent de notification des résultats au regard d'un jeu d'indicateurs de cohérence. Ces indicateurs devront rallier un vaste soutien, pouvoir s'appliquer, en tant que de besoin, à d'autres axes de travail de l'OCDE, et être assortis d'un dispositif de suivi objectif.

21. **Le CAD doit œuvrer à l'intégration des biens publics mondiaux dans les stratégies de développement.** Compte tenu de son implantation à l'OCDE, il est bien placé pour le faire. A cet effet, il devra notamment :

- Défendre, au sein de l'OCDE et au niveau mondial, la fourniture durable de biens publics mondiaux au profit des pauvres. Comme dans le domaine de la cohérence des politiques, son action sera d'autant plus efficace qu'il sera en mesure de démontrer en quoi des progrès de ce point de vue dans les pays en développement ont des effets bénéfiques pour tous les pays.
- Intégrer les biens publics mondiaux à ses travaux sur la cohérence des politiques.

- Resserrer la collaboration avec les pays en développement, en particulier ceux qui exercent une influence croissante sur les résultats globaux.
- Donner une priorité particulière au changement climatique et à la paix et la sécurité internationales. Pour ce qui est du premier, les principales questions sont de savoir comment faire en sorte que les mesures prises à l'échelle mondiale contribuent à faire reculer la pauvreté et assurer la réalisation des objectifs de développement, quelles règles doivent régir les financements et comment assurer la complémentarité entre les financements dédiés au changement climatique et ceux déjà mis au service du développement, à commencer par l'APD.
- Participer à l'élaboration de normes et de directives et œuvrer à la coordination des politiques et de l'action des donateurs, en tenant compte comme il se doit de l'hétérogénéité des pays en développement sur les plans du revenu et des capacités. Contribuer à déterminer comment les programmes des donateurs et l'APD peuvent aider au mieux les pays en développement à internaliser un soutien efficace pour la fourniture de biens publics mondiaux.
- Mettre au point des mécanismes pour définir, classifier et suivre les financements liés au développement affectés à la fourniture de biens publics mondiaux, en coopération avec d'autres organisations.

V. Adaptation du CAD

22. **Le CAD doit définir son rôle futur dans le mandat actualisé pour les cinq prochaines années dont l'élaboration est prévue en 2010.** Pour ce faire, il doit s'appuyer sur la Déclaration du Millénaire des Nations Unies (ou tout autre cadre de référence la remplaçant), l'attachement de l'OCDE à une mondialisation plus forte, plus propre et plus équitable, et l'évolution du rôle de l'OCDE elle-même au sein du système international. Les travaux du CAD sur l'APD doivent être placés dans le contexte plus large du développement. La conception qu'ont les membres du développement et de la politique du développement devrait être précisée et intégrera les nouvelles priorités stratégiques exposées dans le présent rapport – un recentrage sur la cohérence des politiques au service du développement, les biens publics mondiaux et la réforme du système de gouvernance mondiale de la coopération pour le développement. Le CAD doit continuer d'offrir aux membres une tribune où échanger vues et données d'expérience et examiner les mesures à mettre en œuvre pour répondre aux principaux objectifs et défis associés au développement. Il doit activement encourager et appuyer la coopération, entre les pays membres et entre ces derniers et d'autres intervenants, au service de ces objectifs. Il doit nouer des relations avec des pays non membres, apporteurs et bénéficiaires d'une aide au développement, et de nombreux autres acteurs, dont des représentants de la société civile, du secteur privé, et des organisations internationales qui œuvrent dans le domaine du développement ou travaillent sur des questions qui influent sur les résultats du développement. Le CAD doit s'engager à établir une collaboration efficace avec d'autres instances de l'OCDE, qu'elles traitent directement des questions de développement ou que leurs activités aient des incidences plus générales pour les résultats du développement. Il doit entreprendre dès à présent de mettre en œuvre ces changements, qui doivent en outre se refléter dans son prochain programme de travail. Dans ces conditions, il pourrait envisager de modifier son nom, de manière que celui-ci rende mieux compte de son nouveau rôle.⁴

⁴ Parmi les nouveaux noms envisageables figurent les suivants : Comité des questions de développement, Comité des politiques du développement, ou Comité sur la politique du développement.

23. **Le CAD doit élargir et approfondir la participation des principaux acteurs du développement dans tous ses domaines d'activité.** Il doit permettre à des groupes clés de peser davantage, sur le fond, dans ses processus de décision. Il doit mettre à profit ses réunions à haut niveau pour engager un débat sur la nature plus générale des politiques du développement avec de représentants de haut rang de pays en développement et d'autres parties prenantes. Il doit s'employer résolument à s'adjoindre de nouveaux membres au fil du temps afin d'obtenir de meilleurs résultats en élargissant l'écho donné aux valeurs qu'il prône et l'impact de ses travaux, ce qui sera profitable pour ses membres mais aussi pour l'ensemble de la communauté du développement. Il doit améliorer les services qu'il offre aux membres, nouveaux et potentiels. Les activités de communication et d'ouverture doivent prendre appui sur le processus de réforme de la gouvernance dans son ensemble.

24. **Il est possible de revoir les modalités actuelles d'organisation de manière à améliorer la performance globale.** Comme dans le cas des autres comités de l'OCDE, c'est au sein des réseaux et groupes de travail, connus sous le nom « d'organes subsidiaires », qu'est effectuée une grande part des travaux les plus prisés du CAD. L'essentiel des moyens administratifs est, comme il se doit, dédié au soutien des activités de ces instances. Les organes subsidiaires doivent demeurer une pièce centrale de la structure du CAD. Ce dernier doit procéder à une remise à plat de leurs priorités et de leurs réalisations actuelles de telle sorte que la structure conserve sa pertinence face aux nouvelles priorités stratégiques. Plusieurs choix s'offrent à lui : remplacer la structure existante par un nombre plus restreint d'organes plurithématiques ; fusionner les réseaux en un nouveau groupe de travail qui axerait son activité sur les stratégies et politiques de développement ; ou réformer la structure existante dans le prolongement des initiatives prises récemment pour améliorer la hiérarchisation des priorités et la communication avec le Comité. L'option retenue devra lui donner une plus grande marge de manœuvre pour réagir à l'évolution des priorités et intensifier la collaboration entre les réseaux et avec d'autres instances de l'OCDE. Ces organes doivent concentrer leur attention sur la production de travaux plus utiles pour l'orientation de l'action publique, et l'élaboration de lignes directrices, de normes et de recommandations à l'aune desquelles les membres du CAD sont disposés à être évalués. Le CAD est encouragé à étudier les possibilités qui s'offrent à lui pour se doter d'une structure plus épurée, plus ouverte et plus transparente et alléger les processus et les coûts de transaction.

25. **Le CAD doit intensifier ses efforts de sensibilisation.** Le CAD et ses membres ont un grand rôle à jouer pour faire savoir l'importance d'une politique efficace du développement et la valeur ajoutée à en escompter. Cela est en outre indispensable pour entretenir et accroître le soutien apporté par le public aux activités à l'appui du développement, y compris l'APD. Le CAD doit plaider la cause du développement au sein de l'OCDE et dans les instances mondiales auxquelles il participe. Il doit établir des relations avec d'autres communautés en vue de promouvoir la cohérence des politiques et d'améliorer la fourniture de biens publics mondiaux. Il doit appuyer les efforts déployés par ses membres au niveau national pour renforcer l'adhésion de leurs citoyens à l'aide au développement.

26. **L'OCDE doit procéder à un examen de l'ensemble de ses travaux sur le développement.** Le CAD n'est que l'une des nombreuses entités de l'Organisation ou implantées au sein de cette dernière qui s'intéressent aux questions de développement. Chacune a sa propre identité, et associe des pays en développement et d'autres acteurs à sa gouvernance et à ses activités selon des modalités diverses. Cela étant, la coordination et la cohésion constituent un véritable défi. L'étude de ces groupes dépassait le cadre du présent examen. A côté de ces entités spécialisées dans les questions de développement, existe dans les divers domaines de travail de l'OCDE toute une palette d'activités et de mécanismes de collaboration avec les pays en développement. L'OCDE serait bien inspirée de s'interroger sur les moyens de rehausser l'efficacité de l'ensemble des travaux en rapport avec le développement menés en son sein. La définition du nouveau mandat du CAD, à compter de fin 2010, devra tenir compte des conclusions de cet examen global, de même que des recommandations formulées dans le présent rapport.

VI. Conclusion

27. Au cours des cinquante dernières années, des avancées substantielles ont été réalisées, à l'échelle mondiale, sur le plan du développement, mais on peut aussi compter les objectifs qui ne se sont concrétisés. Dans un monde de plus en plus interdépendant confronté à de multiples problèmes, dans l'immédiat et sur le plus long terme, de nombreux individus risquent de perdre le terrain gagné, et d'autres de ne jamais voir se matérialiser leurs attentes. Le développement n'a jamais revêtu une telle importance pour la stabilité et le bien-être de la planète. La communauté internationale du développement doit aujourd'hui s'adapter aux défis nés de la transformation radicale du monde. Elle doit concourir au raccordement des stratégies nationales sur les priorités mondiales, à une meilleure connexion entre les politiques du développement et d'autres politiques qui influent sur le bien-être mondial, et à la réunion de tous les principaux acteurs du développement dans des structures efficaces qui mobilisent un vaste soutien. Elle doit redoubler d'attachement aux objectifs convenus et aider à relever de nouveaux défis

28. Le CAD a un rôle particulier à jouer dans la réponse globale de la communauté du développement. Ses propres efforts en vue d'inscrire ses travaux dans le contexte plus général du développement et de coopérer avec d'autres intervenants offrent une base solide pour faire demain du CAD une instance plus forte. Pour rehausser sa pertinence et son efficacité, le Comité doit trouver des mécanismes de nature à promouvoir les priorités stratégiques énoncées dans le présent rapport. Cela nécessitera des changements – et même des changements d'importance. Le CAD a fait la preuve de sa capacité d'adaptation. Il lui faut aujourd'hui intensifier et accélérer ses efforts à l'appui de cette cause commune qu'est le développement.

ANNEXE I

DESCRIPTION DU PROCESSUS

1. **Généralités.** En 2007 face à l'évolution rapide de la situation mondiale, le Conseil de l'OCDE a, dans son Évaluation en profondeur du CAD, recommandé entre autres que celui-ci entame une réflexion stratégique. La finalité globale de cet exercice était de trouver une réponse à la question essentielle de savoir comment maintenir et améliorer la pertinence de ses travaux et de ceux de ses organes subsidiaires dans le nouveau contexte de la coopération pour le développement en mettant à profit ses atouts et ses avantages comparatifs, à l'horizon 2020. Dans cette perspective, le Conseil a approuvé la prolongation pour deux ans du mandat du Comité jusqu'en décembre 2010 afin de permettre au CAD de proposer un mandat révisé en s'appuyant si nécessaire sur les résultats de l'exercice de réflexion.

2. **Cadre de référence.** Le cadre de référence de l'exercice de réflexion a été approuvé par la Réunion à haut niveau du CAD en mai 2008.⁵ Il s'agissait de :

- a. faire le point sur le nouveau contexte mondial et s'interroger sur le rôle du financement du développement et de la coopération pour le développement dans la réduction de la pauvreté au cours des dix à quinze années à venir ;
- b. préciser quels sont l'avantage comparatif du CAD et la valeur ajoutée qu'il apporte dans la lutte contre la pauvreté, notamment en promouvant la cohérence des politiques au service du développement et en s'adaptant aux réalités, exigences et opportunités nouvelles ; et
- c. formuler des recommandations sur :
 - le rôle, la structure et les modalités de fonctionnement qui permettraient au CAD et à ses organes subsidiaires d'exécuter un programme de travail ciblé et d'obtenir des résultats ; et
 - les moyens de renforcer les relations du CAD avec les autres comités et directions de l'OCDE, les organisations internationales compétentes (Banque mondiale, Nations unies, etc.), les donateurs non membres du CAD et de nouveaux acteurs et partenaires.

3. **Groupe de réflexion.** L'exercice de réflexion a été entrepris par un Groupe de réflexion composé de personnalités de haut rang nommées par les membres du CAD et les observateurs auprès du Comité. Ce Groupe qui devait initialement compter huit ou neuf membres en comptera finalement vingt-deux. On en trouvera ci-après la liste.

4. Le Groupe de réflexion s'est réuni environ six fois, en juin 2008 (New York), en octobre 2008 (Washington), en décembre 2008 (Paris), en février 2009 (Rome), en mars 2009 (Genève) et en avril 2009 (Washington). Ces réunions ont été présidées par le Président du CAD, M. Eckhard Deutscher. Le Secrétariat du CAD et un facilitateur ont aidé le Groupe dans ses travaux.

⁵ Voir *Cadre de référence pour l'exercice de réflexion stratégique du CAD*, DCD/DAC(2008)28REV1, 30 avril 2008.

MEMBRES DU GROUPE DE RÉFLEXION

| Pays/Organisation | Nom | Titre |
|-----------------------|---------------------------|---|
| Belgique | Herman de Croo | Ministre d'État, Vice-président de la Chambre des Représentants |
| Canada | Christine Hogan | Vice-présidente, Agence canadienne de développement international |
| Danemark | Ulrik Vestergaard Knudsen | Ambassadeur, Représentant permanent auprès de l'OCDE |
| Commission européenne | Maciej Popowski | Directeur, Questions horizontales, Commission européenne |
| Finlande | Pertti Majanen | Ambassadeur, Représentant permanent auprès de l'OCDE |
| Allemagne | Adolf Klocke-Lesch | Directeur Général, Ministère fédéral de la coopération et du développement économique |
| Grèce | Grigoris Tassiopoulos | Directeur adjoint de l'YDAS3 |
| Japon | Masato Watanabe | Directeur général adjoint, Ministère japonais des affaires étrangères |
| Corée | Kang-ho Park | Directeur-Général, Ministère des affaires étrangères et du commerce international |
| Luxembourg | Marc Bichler | Directeur, Direction de la coopération et du développement, Ministère des affaires étrangères et de l'immigration |
| Pays-Bas | Peter Van Lieshout | Membre du Conseil consultatif scientifique auprès du gouvernement |
| Nouvelle-Zélande | Jackie Frizelle | Directeur, New Zealand Agency for International Development |
| Norvège | Atle Leikvoll | Secrétaire général adjoint, Ministère des affaires étrangères |
| Pologne | Jan Bielawski | Ambassadeur itinérant |
| Portugal | Inês Rosa | Vice-présidente, Institut portugais d'aide au développement |
| Suède | Jan Knutsson | Directeur général de la coopération pour le développement international |
| Suisse | Joerg Frieden | Chef du Domaine Politique de développement et coopération multilatérale, Direction du développement et de la coopération (DDC) |
| Royaume-Uni | Owen Barder | AidInfo@DevelopmentInitiatives |
| Etats-Unis | Lisa Chiles | Conseiller, US Agency for International Development |
| PNUD | Bruce Jenks | Directeur, Bureau des ressources et des partenariats stratégiques |
| Banque mondiale | Jeffrey Lewis | Conseiller principal et Chef du Groupe des politiques et partenariats, Vice-présidence Réduction de la pauvreté et gestion économique |

5. *Autres débats au sein de l'OCDE.* Un Groupe de soutien composé de délégués des membres et observateurs auprès du CAD, dirigé par le Président du Comité et assisté par le Secrétariat, a été créé. Ce Groupe de soutien est spécialement chargé de conduire le processus de consultation des parties prenantes sous la supervision du Groupe de réflexion, et de rendre compte du processus de consultation. Il s'est réuni quatre fois, à Paris, en juin, septembre et décembre 2008 et en février 2009. Un rapport d'étape sur

l'exercice de réflexion a été examiné par la Réunion au niveau des hauts fonctionnaires du CAD en décembre 2008. Les membres du Groupe de soutien ont pu consulter les documents relatifs à l'exercice de réflexion sur le site web interne du Groupe de réflexion. Une copie du projet de rapport du Groupe de réflexion a été communiquée au CAD pour examen à sa réunion du 21 avril 2009, avant la dernière réunion du Groupe de réflexion prévue le 21 avril. Le processus de réflexion prévoyait des échanges de vues avec des représentants des délégations auprès du CAD, des unités de l'OCDE avec lequel le CAD collabore et des agents membres du Secrétariat.

6. **Contributions documentaires.** Le Groupe de réflexion a examiné plusieurs sources d'information sur la situation mondiale et le contexte du développement dans lesquels s'inscrit la coopération pour le développement. Un certain nombre de ces sources s'appuient sur des analyses effectuées au sein des organismes de différents pays membres du CAD. D'autres ont été communiquées par d'autres organismes d'aide au développement, ainsi que par des sources officielles et non officielles. Le Groupe de réflexion a demandé puis examiné des contributions intellectuelles portant sur l'architecture de l'aide, les biens publics mondiaux, et la cohérence des politiques au service du développement. Chaque thème est traité dans le rapport final.

7. **Anciens Présidents du CAD.** Les anciens Présidents du CAD ont été invités à donner leurs points de vue. Ils estiment que le CAD doit continuer à jouer un rôle en tant que comité important de l'OCDE au cours de la période allant jusqu'à 2020 mais il doit se réformer et s'adapter à l'évolution de l'environnement international. Il doit aussi continuer à assumer ses fonctions essentielles (statistiques, efficacité de l'aide, examen par les pairs) dans le cadre de la coopération pour le développement. Les améliorations qu'il est suggéré d'apporter au dispositif actuel concernent notamment la pertinence des statistiques pour l'action des pouvoirs publics, la rationalisation des examens par les pairs et l'adoption d'un programme d'action plus ambitieux en matière d'évaluation. En outre, il convient de tenir compte des divers objectifs concrètement assignés à la coopération pour le développement. Le CAD doit hiérarchiser ses priorités, centrer l'attention sur l'impact, mieux gérer ses relations avec ses organes subsidiaires, et se garder de chercher à atteindre un trop grand nombre d'objectifs. Il doit porter une plus grande attention aux problèmes mondiaux (en particulier dans les domaines où l'aide peut avoir un rôle clé à jouer) et à la cohérence des politiques dans un contexte d'accroissement de l'interdépendance et d'aggravation des inégalités. Parmi les problèmes mentionnés se trouvent la démographie, l'agriculture (notamment en Afrique), l'énergie, l'eau, l'environnement et le changement climatique.

8. Le CAD doit nouer des relations avec les donneurs extérieurs au CAD mais d'une manière pragmatique (par exemple, en mettant à profit l'intérêt mutuel). Dans ce contexte, le dialogue avec le secteur privé devrait être développé. Certaines questions (comme le renforcement des capacités) pourraient être mieux traitées dans un cadre plus ouvert plutôt qu'au sein du seul CAD. Par ailleurs, les points suivants ont été soulevés : nécessité de revoir le mandat du CAD (ou bien d'attacher au mandat initial une sorte d'accord de principe entre les membres du CAD sur des points de convergence) ; la nécessité de réexaminer la politique consistant à faire payer les publications ; et la nécessité d'organiser un petit nombre de manifestations importantes permettant au CAD et à ses divers partenaires de se réunir pour dialoguer.

9. **Consultations extérieures.** Des consultations ont été organisées dans six pays sous la direction de la représentation locale d'un membre du CAD. Il s'agissait de l'Afghanistan, du Bangladesh, de l'Indonésie, de la Tanzanie, de l'Ouganda, et de l'Ukraine. Cinquante-sept organisations ont répondu favorablement à la demande du Président du CAD de compléter un questionnaire⁶. Vingt-six sont issues de

⁶ Le questionnaire comprenait quatre grandes sections : Quels sont les trois défis les plus importants auxquels le monde devra faire face au cours des dix à quinze ans à venir ? ; Quelle devrait être la réponse politique de la communauté internationale face à ces défis et quelle place la coopération pour le développement devrait y tenir ? ; Que souhaiteriez-vous que le CAD fasse dans ce cadre et comment et avec qui le CAD devrait-il collaborer ? ; Enfin, comment les travaux du CAD peuvent-ils être plus efficaces et plus pertinents ?

pays dont dix-sept sont des membres du CAD ou des observateurs auprès du Comité, trois sont des pays candidats à l'adhésion à l'OCDE, et trois sont des pays bénéficiant de l'engagement renforcé dans le cadre de l'OCDE. Quatre organisations internationales ou privées ont également répondu au questionnaire. Certains membres du CAD ont associé diverses autres parties prenantes à leurs consultations ou dialogues nationaux et dans certains cas ont communiqué les réponses de groupes privés, d'organisations de la société civile ou d'organismes représentatifs et autres.

10. Selon les répondants, les principaux défis mondiaux sont les suivants :

- La viabilité environnementale : le changement climatique et le réchauffement à l'échelle planétaire sont les problèmes les plus cités, suivis par l'énergie, l'agriculture (notamment les denrées alimentaires) et les ressources en eau.
- La gouvernance : la plupart des commentaires ont porté sur les structures de gouvernance de la coopération pour le développement à l'échelle planétaire, mais également sur l'importance de la gouvernance au niveau national. L'exclusion et l'aggravation des inégalités ont été souvent citées tout comme la nécessité de renforcer la possibilité pour ceux qui sont jugés comme étant exclus ou sous-représentés de participer à la vie de leur pays et de se faire entendre. Un grand nombre de répondants considèrent que les institutions internationales, y compris le CAD, ne comptent pas parmi leurs membres suffisamment de nouvelles puissances économiques/nouveaux donateurs, pays partenaires et acteurs du développement non publics. Plusieurs ont noté une évolution de la puissance économique relative de l'Occident au profit de l'Orient.
- La pauvreté et les OMD ont été mentionnés à de nombreuses reprises, plusieurs contributions étant centrées sur l'aggravation des inégalités et non sur les niveaux absolus.
- Les États fragiles et les situations d'instabilité.
- La crise économique mondiale : les commentaires sont plus importants dans les dernières communications à mesure que l'ampleur et l'impact de la crise sur les pays en développement se font plus manifestes.

11. Les propositions quant à la réponse internationale à ces défis et quant au rôle de la coopération pour le développement dans ce contexte sont plus diversifiées. D'une manière générale, les répondants ont clairement indiqué qu'il fallait agir sur les problèmes mondiaux identifiés, les propositions portant sur la réforme des structures de gouvernance de la coopération pour le développement au niveau mondial et la prise en compte systématique du changement climatique étant particulièrement nombreuses. Certains répondants ont estimé qu'il fallait mettre en place un nouveau cadre pour le développement. Bon nombre des actions recommandées concernant la coopération pour le développement sont centrées sur le thème de l'efficacité de l'aide.

12. S'agissant du CAD, les répondants ont estimé que celui-ci devait poursuivre ses activités essentielles, notamment l'établissement de statistiques et les examens par les pairs, tout en recommandant quelques améliorations. La nécessité de s'adapter à l'architecture de l'aide a également été souvent citée mais les avis divergent sur les moyens d'y parvenir. Certains semblent souhaiter que les organes subsidiaires approfondissent et élargissent la participation des acteurs non membres du CAD, tandis que d'autres voudraient une réforme plus fondamentale, en particulier les non-membres du CAD souhaiteraient qu'une plus large place soit faite aux nouveaux donateurs et aux pays en développement. Les travaux sur la cohérence des politiques au service du développement reçoivent un accueil favorable, tout comme l'attention accrue portée au développement au détriment de l'aide et l'accent mis sur les résultats. L'ensemble des répondants a estimé que les engagements pris par les donateurs devaient être respectés,

qu'il s'agisse du volume de l'aide ou de l'efficacité de l'aide. Certains répondants ont demandé que le programme d'action en faveur de l'efficacité de l'aide, qui a reçu un large soutien, fasse peu à peu l'objet d'un processus plus ouvert et représentatif. Beaucoup souhaiteraient qu'il y ait moins de faux fuyants dans les évaluations des performances des donateurs et des pays en développement effectuées par le CAD. Les répondants se sont également déclarés favorables à ce que l'on mette davantage l'accent sur le suivi de l'application des recommandations du CAD au niveau des pays, point particulièrement notable dans les communications provenant des consultations menées dans les pays.

13. ***Impact de la crise financière mondiale.*** Les effets de la crise financière mondiale sur les pays en développement sont devenus plus manifestes après le lancement de l'exercice de réflexion. Il a été noté que la crise, qui a tout d'abord éclaté dans les pays développés, est désormais mondiale et affecte profondément les pays en développement. Ces conséquences sont d'autant plus graves qu'elles viennent après les crises alimentaires et énergétiques. Les membres du Groupe de réflexion ont partagé l'opinion d'un grand nombre des personnes consultées selon laquelle la crise menace gravement le développement et doit être au centre des travaux de la communauté du développement.

ANNEXE II

PRESENTATION DU CAD

1. **L'OCDE.** L'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE) trouve ses racines dans le Plan Marshall. Elle compte aujourd'hui 30 pays membres, tous attachés à la gouvernance démocratique et à l'économie de marché, auxquels elle offre une tribune où ils peuvent confronter et échanger leurs expériences, recenser de bonnes pratiques et promouvoir l'adoption de décisions et de recommandations. Le dialogue, le consensus, les examens et les pressions par les pairs sont au cœur même du fonctionnement de l'OCDE. L'Organisation a principalement pour mission d'aider les gouvernements et la société civile à tirer pleinement profit de la mondialisation tout en s'attaquant aux problèmes économiques, sociaux et de gouvernance dont celle-ci peut s'accompagner.

2. **Le CAD.** Le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE est une enceinte internationale unique en son genre où des représentants des gouvernements des pays membres et des organisations multilatérales comme la Banque mondiale et les Nations unies se rencontrent pour aider les pays en développement à faire reculer la pauvreté et à réaliser les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Le CAD, qui est issu du Groupe d'assistance pour le développement (GAD) créé en 1960, a été intégré à l'OCDE par résolution ministérielle du 23 juillet 1961.

3. **Le mandat du CAD.** Le CAD a pour mandat de « ... (poursuivre) les consultations relatives aux méthodes à appliquer pour rendre disponibles les ressources nationales afin d'aider les pays et les régions en voie de développement économique, et pour accroître et améliorer l'afflux de capitaux à long terme et les autres formes d'aide au développement en faveur de ces pays et régions. » Ce mandat doit être revu en 2010.

4. **Le contexte dans lequel s'inscrivent les activités du CAD.** À l'instar de la quarantaine d'organes principaux qui composent l'OCDE, le CAD est essentiellement une communauté de décideurs engagés dans une réflexion collective pour coordonner les approches à suivre dans un domaine majeur de l'action publique — en l'occurrence, l'offre de ressources d'APD. Ces crédits qui renvoient à ce qu'on appelle communément l'aide ou la coopération pour le développement sont destinés à améliorer la situation économique, sociale et politique des pays en développement. Le CAD applique les pratiques couramment suivies à l'OCDE, à savoir l'apprentissage et l'examen par les pairs, l'identification et l'analyse des grandes questions émergentes, l'élaboration de bonnes pratiques, et la gestion et l'utilisation de bases de données statistiques. Les statistiques du CAD servent de normes internationales pour la définition et la notification de l'APD. Les travaux collectifs menés par le CAD débouchent généralement sur des déclarations conjointes et des orientations arrêtées d'un commun accord concernant des domaines particuliers de la politique et des pratiques en matière de coopération pour le développement. Le CAD diffuse parfois des recommandations formelles. Ces travaux répondent à un objectif commun à l'OCDE : produire un impact. Le CAD met en commun des idées, des informations et de bonnes pratiques par le biais de son vaste système de réseaux et de groupes de travail pour générer un apprentissage permanent et une pression par les pairs. Il aide ainsi à faire évoluer le consensus entre les donateurs d'aide publique sur les pratiques et les performances. Le CAD contribue aussi à l'analyse et à la compréhension de questions plus vastes de coopération pour le développement et de cohérence des politiques qui se posent aux

gouvernements des pays de l'OCDE, du fait de ses interactions avec un large éventail de secteurs de l'OCDE.

5. **Les membres du CAD.** Le CAD, qui est l'un des comités les plus anciens de l'OCDE, a été créé pour orienter, promouvoir et intensifier la coopération avec les pays en développement. Il compte aujourd'hui 23 membres, à savoir : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, la Norvège, la Nouvelle Zélande, les Pays Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et la Commission européenne. La Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI) et le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) ainsi que les autres pays Membres de l'OCDE (la Corée, la Hongrie, l'Islande, le Mexique, la Pologne, la République slovaque, la République tchèque, et la Turquie) participent aux travaux du Comité en qualité d'observateurs.

6. **Le Secrétariat.** La Direction de la coopération pour le développement (DCD) assure le secrétariat du CAD auquel elle fournit une expertise technique et une capacité opérationnelle pour lui permettre de :

- servir de source de référence pour les statistiques de l'aide publique au développement, promouvoir l'augmentation de l'APD ;
- évaluer les politiques et pratiques des membres en matière de coopération pour le développement dans le cadre des examens par les pairs ;
- renforcer l'efficacité de l'aide, notamment en améliorant l'alignement des efforts d'aide, leur harmonisation et leur ciblage sur les résultats, et en encourageant le déliement de l'aide ;
- fournir des analyses et des orientations et définir les bonnes pratiques dans des domaines clés du développement comme l'environnement, les conflits et les situations de fragilité, l'égalité homme-femme, la gouvernance, la lutte contre la pauvreté, l'évaluation, le renforcement des capacités, l'aide à l'appui des échanges, et l'architecture de l'aide ;
- promouvoir la cohérence des politiques au service du développement par le biais des examens de l'aide et de la collaboration avec d'autres secteurs de l'action des pouvoirs publics.

7. **Comment le CAD fonctionne.** Placé sous l'autorité d'un Président élu, à plein temps (il n'existe qu'un seul autre Président de comité à plein temps à l'OCDE), le CAD opère à plusieurs niveaux d'interaction:

- La Réunion à haut niveau (avril/mai) et la Réunion au niveau des hauts fonctionnaires (décembre) du CAD rassemblent des ministres de la coopération, des responsables d'organismes d'aide et leurs conseillers les plus expérimentés pour convenir des orientations stratégiques, faire le point sur les performances et l'efficacité, et débattre des problèmes du moment qui exigent une action collective
- Les groupes de travail et réseaux du CAD sont des communautés de décideurs et d'experts des ministères de la coopération et des organismes d'aide qui travaillent dans les grands domaines thématiques du programme d'action à l'appui du développement. (voir paragraphes 16 et suivants).
- Les délégués du CAD qui sont pour la plupart basés dans les délégations de leurs pays auprès de l'OCDE à Paris, font progresser les travaux du Comité en coordination avec leurs capitales. Ils définissent d'un commun accord le programme de travail et budget, supervisent et facilitent les travaux des différents réseaux et groupes de travail du CAD, préparent les réunions à haut niveau et au niveau des hauts fonctionnaires, et conduisent les examens par les pairs. Ils entreprennent

aussi des travaux sur un certain nombre de questions spécifiques comme le déliement de l'aide, le renforcement des capacités, l'aide à l'appui des échanges, et la planification prévisionnelle des niveaux des apports futurs et de la répartition de l'aide des donateurs du CAD, ainsi que des institutions multilatérales et des fonds et programmes mondiaux.

- Le Forum mondial de l'OCDE sur le développement, activité conjointe du CAD et du Centre de développement de l'OCDE, réunit diverses parties prenantes appartenant ou non à l'OCDE pour travailler sur des sujets spécifiques.

8. **Les principales activités du CAD.** Les activités effectuées directement par le Comité comprennent les examens par les pairs, les activités d'ouverture, le Forum mondial sur le développement, les travaux sur le déliement de l'aide, la cohérence des politiques au service du développement et le renforcement des capacités. Des précisions sont données ci-après.

9. Chaque année, le CAD conduit des **examens par les pairs** des politiques, stratégies et activités de développement menées par quatre ou cinq de ses membres. Ces examens portent sur la manière dont les membres transposent dans la pratique les travaux de fond qui sont conduits par le CAD et ses organes subsidiaires. Ils s'intéressent aussi à la façon dont les membres s'acquittent de leurs engagements internationaux et aux mesures qu'ils prennent pour réaliser leurs propres objectifs et engagements nationaux. Les examens par les pairs sont censés favoriser un changement positif, soutenir l'apprentissage mutuel et accroître l'efficacité globale des programmes d'aide au développement des membres du CAD. Le CAD recourt à la pression par les pairs pour promouvoir des réformes parfois difficiles – mais le changement donne essentiellement lieu à des discussions et à des propositions d'amélioration. La suite donnée aux recommandations formulées à l'occasion d'un examen donné est examinée cinq à six ans plus tard pour évaluer les progrès accomplis lors du cycle suivant d'examens par les pairs. Le CAD procède également à des vérifications « à mi-parcours » (c'est-à-dire deux à trois ans après l'examen initial) pour suivre la mise en œuvre des recommandations. Le CAD est la seule enceinte internationale qui organise régulièrement des examens critiques des grands systèmes de coopération bilatérale pour le développement et présente d'utiles commentaires en vue de leur réforme. Des membres de l'OCDE n'appartenant pas au CAD participent activement aux travaux du Comité et jouent un rôle de plus en plus important en tant que donateurs. Pour les aider à fonder leurs programmes d'aide sur de bonnes pratiques, le Comité réalise à leur intention des « mini » examens par les pairs.

10. Dans le cadre de ses **activités d'ouverture**, le CAD associe activement des donateurs d'aide au développement extérieur au CAD et à l'OCDE au dialogue sur les politiques à suivre et aux échanges techniques. Le Comité s'applique tout particulièrement à nouer des relations avec les nouveaux donateurs et à les faire participer à ses travaux de fond de manière à conférer de nouvelles dimensions à son action et à renforcer sa pertinence et son impact. Dans ce contexte, d'autres membres de l'OCDE participent régulièrement aux travaux du CAD. Ce dernier cherche aussi à associer durablement et de plus en plus largement des pays bénéficiaires de l'aide aux activités de ses groupes de travail et autres instances.

11. Le **Forum mondial sur le développement** a été lancé en 2006 pour promouvoir le dialogue sur des questions prioritaires de développement entre les gouvernements des membres de l'OCDE et des non-membres, et des acteurs du secteur privé et de la société civile. Ses cycles thématiques pluriannuels dont l'organisation est assurée conjointement par le CAD et le Centre de développement de l'OCDE, s'articulent autour d'une réunion plénière annuelle et d'une série de manifestations comme des ateliers informels d'experts et des ateliers de politique générale. Le premier cycle thématique (2006-2009) du Forum est centré sur l'identification des options possibles pour un financement plus efficace du développement. Quatre thèmes principaux ont été dégagés : comprendre le système actuel de financement du développement ; mettre l'appropriation en pratique ; adapter les instruments aux besoins ; et remanier le financement international du développement.

12. Des spécialistes de **l'aide à l'appui des échanges** originaires de membres de l'OCDE et de non-membres travaillent en étroite collaboration avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC), les institutions financières internationales et le Système des Nations unies pour transformer la mondialisation en un processus plus intégrateur en aidant les pays pauvres à renforcer leurs capacités commerciales. Dans le cadre d'un effort concerté avec l'OMC, le Comité des échanges de l'OCDE a mis en place un cadre de suivi à trois niveaux (niveau mondial, niveau des donateurs et niveau des bénéficiaires) pour donner une vue complète de l'aide à l'appui des échanges. Le CAD s'emploie à faire prendre conscience à la communauté du développement de l'importance que revêtent les échanges en tant qu'outil de développement, de manière à accroître les concours financiers dans ce domaine et à renforcer leur efficacité

13. En vertu de la Recommandation du CAD sur **le déliement de l'APD** aux pays les moins avancés (2001), les membres de ce Comité se sont engagés à délier la totalité de leur aide aux PMA, exception faite de l'aide alimentaire et de la coopération technique pure. Depuis l'entrée en vigueur de cette Recommandation, tant le volume de l'APD aux PMA que la part de ces pays dans l'APD bilatérale totale ont augmenté. De nombreux donateurs ont délié la totalité ou la majeure partie de leur aide au-delà de ce que prévoit la Recommandation. Des rapports d'étape annuels sur la mise en œuvre de la Recommandation sont présentés au CAD et des rapports analytiques sont préparés pour faciliter les discussions de fond sur la contribution du déliement de l'aide à l'efficacité de cette dernière. Des travaux se poursuivent aussi sur des questions parallèles, à savoir la promotion d'un recours accru aux systèmes de passation des marchés des pays en développement et, lorsque les donateurs sont encore responsables de la passation des marchés, le développement des approvisionnements aux niveaux local et régional.

14. L'importance que revêt **la cohérence des politiques au service du développement** (CPD) se trouve renforcée par la mondialisation. Il s'agit de faire en sorte que les décisions prises par les pouvoirs publics dans les capitales des pays industrialisés n'aient pas d'impacts négatifs sur les pays en développement et de faire jouer les synergies positives entre les politiques qui sont menées dans des domaines sortant du cadre de l'aide. Le CAD collabore avec d'autres secteurs de l'OCDE pour analyser la dimension développement des politiques conduites par les pays de l'OCDE dans différents domaines. Dans ce contexte, le processus d'examen par les pairs joue un rôle capital.

15. Le CAD a lancé en 2008 une nouvelle activité pour aider à définir des approches efficaces et concrètes du **renforcement des capacités** à l'appui de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, en s'appuyant sur le document d'orientation du CAD reconnu au plan international et intitulé *Relever le défi posé par le renforcement des capacités : Evoluer vers de bonnes pratiques* (2006).

16. Les organes subsidiaires du CAD réalisent d'autres activités importantes, comme on le verra ci-après.

17. Le **Groupe de travail sur les statistiques** (GT-STAT) a principalement pour objectif de fournir au public des données fiables sur l'aide au moyen des systèmes statistiques du CAD qui sont une source unique, faisant autorité, de données sur l'effort global d'aide. Grâce au GT-STAT, le CAD préserve l'intégrité et la crédibilité du concept d'APD tout en l'adaptant aux nouvelles réalités du développement et aux nouveaux instruments d'aide. Ceci est indispensable pour pouvoir suivre les efforts d'aide déployés au fil du temps par les membres du CAD et assurer une comparaison internationale. Le Groupe de travail offre aussi une base solide pour la conduite de travaux d'analyse sur les tendances de l'aide, et d'évaluations de l'efficacité de l'aide. Le GT-STAT collecte aussi des données sur les autres apports publics et privés aux pays en développement. Au besoin, il propose et opère des changements dans les directives relatives à la notification de l'APD après avoir demandé au CAD son approbation pour des changements sur le fond et l'adoption de nouvelles règles. Le Groupe de travail se compose

essentiellement de statisticiens et autres experts des capitales des membres du CAD. La quasi-totalité des membres du CAD sont représentés à chaque réunion.

18. Le **Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide** (GT-EFF) est le principal forum international où les pays partenaires et la communauté des donateurs bilatéraux et multilatéraux se retrouvent pour œuvrer ensemble à améliorer l'efficacité de l'aide. Il a été créé en mai 2003 après que les participants à la Conférence internationale sur le financement du développement (Monterrey, mars 2002) soient parvenus à un consensus sur les actions à mettre en œuvre pour promouvoir un partenariat mondial au service du développement et accélérer les progrès sur la voie de la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement. Le GT-EFF fournit des orientations sur les politiques et les bonnes pratiques pour améliorer l'efficacité de l'aide. L'un de ses produits phares est la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, feuille de route exposant de façon concrète les moyens d'améliorer la qualité de l'aide, à laquelle ont souscrit plus de 100 signataires en 2005. La Déclaration a été prolongée par le Programme d'action d'Accra approuvé lors du Forum de haut niveau d'Accra, Ghana, en septembre 2008. Aujourd'hui, les travaux du CAD sont largement centrés sur la mise en œuvre des engagements pris à Paris et à Accra. Le GT-EFF se compose de conseillers de haut niveau issus des 23 membres du CAD, ainsi que de représentants de 23 pays en développement et de 11 organisations multilatérales.

19. Le CAD s'emploie à accroître l'efficacité des programmes de développement international en soutenant la réalisation d'évaluations solides, bien étayées et indépendantes. Par le biais du **Réseau sur l'évaluation du développement**, il mène des travaux dans deux grands domaines, à savoir la promotion d'évaluations conjointes de l'efficacité de l'aide et l'amélioration des critères et normes en matière d'évaluation. Les 30 membres du Réseau sont des responsables de l'évaluation de chacun des pays membres du CAD et des organisations multilatérales suivantes : Banque africaine de développement (BAfD), Banque asiatique de développement (BASD), Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) et Banque mondiale. Les pays de l'OCDE qui ne sont pas membres du CAD prennent part aux travaux du Réseau en qualité d'observateurs ; des pays partenaires et des associations spécialisées dans l'évaluation participent souvent à des ateliers et à des réunions.

20. Le **Réseau du CAD sur l'égalité homme-femme** (GENDERNET) élabore des outils pratiques pour faciliter l'intégration des considérations d'égalité homme-femme et de renforcement du pouvoir des femmes dans tous les domaines de la coopération pour le développement. Il réunit des spécialistes des questions d'égalité homme-femme issus d'organismes d'aide des membres du CAD, d'institutions multilatérales, d'organisations non gouvernementales et d'instituts de recherche ainsi que des représentants de pays partenaires qui définissent des approches communes, mettent en commun les bonnes pratiques et proposent des idées novatrices. Le Réseau s'attache à faire en sorte que les pratiques et les efforts de mise en œuvre concordent avec les engagements pris au niveau mondial et national en faveur de l'égalité entre hommes et femmes et du renforcement du pouvoir des femmes. Il apporte aussi un soutien stratégique pour la prise en compte systématique de la problématique homme femme dans les travaux du CAD, renforçant ainsi la priorité accordée à cette question dans les programmes des membres.

21. Le CAD soutient l'intégration des questions d'environnement dans la coopération pour le développement par le biais du **Réseau sur l'environnement et la coopération pour le développement** (ENVIRONET). Le Réseau ENVIRONET s'attache à améliorer la cohérence des politiques menées par les pays de l'OCDE dans les domaines de l'environnement et de la coopération pour le développement. En avril 2006, lors d'une réunion ministérielle conjointe, les ministres des pays membres de l'OCDE chargés de l'environnement et ceux chargés de la coopération pour le développement ont adopté un Cadre pour une action commune autour d'objectifs partagés qui engage les pays membres de l'OCDE à collaborer sur des questions clés concernant l'environnement et le développement. Trois grands thèmes se sont dégagés : l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans la coopération pour le développement ; le financement de l'accès à l'eau et à l'assainissement ; la gouvernance et le développement des capacités

pour la gestion de l'environnement et des ressources naturelles. Le Réseau ENVIRONET réunit des représentants de haut niveau d'organismes de coopération pour le développement chargés de l'environnement et des spécialistes de l'environnement d'organisations multilatérales comme la Banque mondiale et les Nations unies ainsi que des représentants d'organisations non gouvernementales

22. Le **Réseau du CAD sur la réduction de la pauvreté (POVNET)** encourage la croissance économique à l'appui de la réduction de la pauvreté. Le POVNET s'emploie à faire en sorte que la croissance soit à large assise et qu'elle ne laisse de côté aucun groupe. Compte tenu du caractère multidimensionnel de la pauvreté, les membres du Réseau POVNET assument diverses responsabilités dans leurs organismes d'origine, qui vont des infrastructures au développement social en passant par l'agriculture. Le Comité consultatif économique et industriel (BIAC) et la Commission syndicale consultative (TUAC) participent régulièrement aux réunions du POVNET, de même que des représentants de diverses organisations multilatérales comme la Banque mondiale, le PNUD, l'OIT et le FIDA. Les Présidents du GENDERNET et de l'ENVIRONET sont membres de droit du Réseau

23. Les travaux du **Réseau sur la gouvernance (GOVNET)** constituent une ressource pour les pays membres du CAD par l'éclairage qu'ils apportent sur les défis posés par le renforcement des institutions dans les pays en développement. Le GOVNET aide les donateurs à soutenir plus efficacement la gouvernance démocratique en offrant à ses membres un cadre où ils peuvent échanger des données d'expérience et des enseignements, recenser et diffuser de bonnes pratiques, et élaborer des moyens d'action et des outils d'analyse. Le GOVNET se compose de représentants des ministères compétents des membres du CAD et d'observateurs. Des experts d'organisations internationales, du monde universitaire et d'organisations non gouvernementales (ONG) internationales sont aussi invités à prendre part à ses activités afin d'améliorer l'exécution de son programme de travail.

24. Le **Réseau international sur les situations de conflit et de fragilité (INCAF)** a été créé en janvier 2009. Il s'attache à améliorer l'efficacité de la coopération pour le développement et la cohérence de l'action internationale dans des situations où la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement est compromise par des menaces de conflit violent, l'insécurité humaine, la fragilité, la faiblesse de la gouvernance et l'instabilité. L'action du Réseau s'articule autour de trois thématiques complémentaires : suivre les résultats obtenus sur les plans du renforcement de l'État et de la construction de la paix ; fournir des orientations pratiques en ce qui concerne la prévention des conflits, la construction de la paix et le renforcement de l'État dans des situations de conflit et de fragilité ; promouvoir la prise en compte des enseignements tirés dans les domaines de la réforme des systèmes de sécurité et de la réduction de la violence armée. Ce forum rassemble des spécialistes de la gouvernance et de la prévention des conflits venant d'organismes bilatéraux et multilatéraux de coopération pour le développement, comme la CE, le système des Nations unies, le FMI, la Banque mondiale et des banques régionales et des représentants d'Etats fragiles.